



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME

Clermont-Ferrand, le 18 mai 2020

CABINET

La Préfète du Puy-de-Dôme

à

Mesdames et Messieurs les Maires du Puy-de-Dôme
*Pour information à Madame la Secrétaire Générale de la
Préfecture, Madame la Sous-préfète d'Ambert, Messieurs
les Sous-préfets de Riom, Issoire et Thiers*

OBJET : Journée nationale de la Résistance – mercredi 27 mai 2020

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en vertu de la loi du 19 juillet 2013 relative à l'instauration du 27 mai comme Journée nationale de la Résistance, les bâtiments et édifices publics devront être pavés aux couleurs françaises :

le mercredi 27 mai 2020

Je vous demande de veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à l'emblème national.

Le pavage doit être effectué sous réserve que les agents affectés à cette tâche puissent être mobilisés dans le cadre des plans de continuité d'activité et dans le respect des mesures « barrières ».

Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC